

Séance ordinaire du 2 mars 2020

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de mars deux mille vingt (2 mars 2020) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« On ne doit pas juger quelqu'un à la façon qu'il tombe, mais plutôt selon la vigueur qu'il met à se relever. »

Fabien Lecours

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2019

7. Désignation des lieux d'affichage des avis et communiqués de la municipalité

8. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (mesures particulières) – Volets « Accélération des investissements sur le réseau routier local » et « Redressement des infrastructures routières locales » – Dossier n° AIRRL-2017-441 - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne (n° 344106)

9. Octroi de contrat – Terrassement Baril - Réalisation de travaux de construction de jeux d'eau au parc des Grès

10. Octroi de contrat – Serrupro – Remplacement des serrures des bâtiments municipaux – Affectation de surplus

Séance ordinaire du 2 mars 2020

11. Ajout au contrat – Focus Gestion de flotte et carburant inc. – Location de détecteurs et témoins lumineux sonores de bennes levées – Affectation de surplus
12. Octroi de contrat – Les Entreprises Bourget inc. – Fourniture et épandage d'abat-poussière
13. Vente de gré à gré d'un terrain pour construction résidentielle – Autorisation de signataires
14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Lignage de rues
15. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Rogers Communications inc. – Lots 2 545 234 et 2 546 925 du cadastre du Québec
16. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois
17. Demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Projets de concours de photos et de concours artistique — Autorisation de signataire
18. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2020
19. Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
20. Attribution de poste – Inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement
21. Embauche – Commis à la paie et aux comptes payables – Poste permanent à temps partiel
22. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 – Poste étudiant
23. Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2020
24. Affaires diverses
- Période de questions
25. Clôture de la séance

2020-03-052

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de mars 2020. Dans un premier temps, il mentionne que le comité de travail pour la réouverture du lien interrives de la Gabelle a obtenu une réponse positive quant à l'obtention d'une aide financière de 125 000 \$ provenant du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* qui servira à rendre le site plus sécuritaire pour tous les usagers. Il précise que les plans et devis sont à réaliser pour ensuite effectuer l'appel d'offres public, octroyer le contrat et exécuter les travaux. Donc, la réouverture du lien interrives de la Gabelle prendra encore plusieurs semaines.

Le maire aborde ensuite le dossier de réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne. Il rappelle aux citoyens qu'en novembre 2017, la municipalité avait déposé auprès du ministère des Transports une demande d'aide financière de plus de 1,5 million au Programme d'aide à la voirie locale, ce qui représentait 50 % du coût des travaux admissibles pour ce projet. Cependant, en juin 2018, l'ancien gouvernement modifiait le programme en limitant l'aide financière à un maximum de 500 000 \$. Tout ceci entraîne le fait que la municipalité n'a d'autre choix que de devoir financer le coût des travaux qui ne sera pas financé par le programme. À la suite de l'approbation finale par le ministère, la municipalité avisera le contracteur qu'il peut commencer les travaux.

Aussi, le maire mentionne qu'à l'ordre du jour de la séance de ce soir est prévu l'octroi du contrat pour la réalisation de travaux de construction de jeux d'eau au parc des Grès qui devraient être fonctionnels à l'été 2020.

Séance ordinaire du 2 mars 2020

En terminant, le maire félicite le comité organisateur de la 12^e édition du Carnaval optimiste qui a connu un vif succès malgré la tempête de neige de la journée précédente. Il profite de l'occasion pour féliciter aussi les employés des travaux publics pour leur excellent travail de déneigement qui a permis de maintenir à l'ordre du jour les activités qui étaient prévues, au grand bonheur des citoyens qui sont venus y passer du bon temps en famille.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020 et de la séance ordinaire du 3 février 2020 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2020-03-053

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 29 janvier 2020 et de la séance ordinaire du 3 février 2020 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2020-03-02 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2020-03-054

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2020-03-02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2020-03-055

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2019*, totalisant 17 395,74 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2019*, au montant de 36 344,52 \$.
- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 29 février 2020*, totalisant 166 386,84 \$.
- Les comptes à payer, *au 29 février 2020*, au montant de 306 027,68 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2020

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

6. Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté, le 14 janvier 2019, le Règlement 454-2018 *sur la gestion contractuelle* et abrogeant la *Politique de gestion contractuelle*, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que, conformément à ce même article du *Code municipal*, la municipalité doit déposer, au moins une fois l'an, un rapport concernant l'application de ce règlement;

2020-03-056

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose le rapport sur l'application du Règlement 454-2018 *sur la gestion contractuelle*. Aucune plainte ni aucune sanction n'a été reçue sur l'application dudit règlement. Ce rapport est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Désignation des lieux d'affichage des avis et communiqués de la municipalité

CONSIDÉRANT les dispositions légales prévues à l'article 431 du *Code municipal du Québec* stipulant que la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

CONSIDÉRANT que les responsables du bureau de poste de Saint-Étienne-des-Grès acceptent que soient affichés les avis et communiqués de la municipalité dans le babillard fermé à l'intérieur du bureau de poste;

2020-03-057

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne les lieux suivants comme étant les deux lieux d'affichage officiels de la municipalité :

- Hôtel de ville sis au 1230, rue Principale;
- Bureau de poste sis au 51, rue Saint-Germain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

La résolution
2020-03-057 a
été modifiée
par la
résolution
2020-11-250

Séance ordinaire du 2 mars 2020

8. Demande d'aide financière – Programme d'aide à la voirie locale (mesures particulières) – Volets « Accélération des investissements sur le réseau routier local » et « Redressement des infrastructures routières locales » – Dossier n° AIRRL-2017-441 - Réfection du chemin Le Petit-Saint-Étienne (n° 344106)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets « Accélération des investissements sur le réseau routier local » (AIRRL) et « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAV)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

CONSIDÉRANT que le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

CONSIDÉRANT que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- Le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- Si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le **1^{er} janvier 2021**.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- ☐ Estimation détaillée du coût des travaux
- ☐ Offre de services (de gré à gré)
- ☒ Bordereau de soumission de l'entrepreneur

Séance ordinaire du 2 mars 2020

2020-03-058

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Octroi de contrat – Terrassement Baril - Réalisation de travaux de construction de jeux d'eau au parc des Grès

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres public publié le 13 février 2020 dans le système électronique d'appel d'offres SEAO et dans le journal Le Nouvelliste, pour la réalisation de travaux de construction de jeux d'eau au parc des Grès;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Terrassement Baril	110 138,23 \$
Inexo Construction inc. (Pays-Terra)	119 110 \$
9089-5657 Québec inc. / Excavation Bellemare	126 880 \$
Lionel Deshaies 2000 (9084-9597 Québec inc.)	128 948,75 \$
Cité Construction TM inc.	149 480,60 \$

CONSIDÉRANT que madame Marie-Hélène Longtin, ingénieure pour la firme Pluritec, a vérifié la soumission de l'entrepreneur Terrassement Baril, plus bas soumissionnaire conforme, et qu'elle en fait la recommandation;

2020-03-059

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réalisation de travaux de construction de jeux d'eau au parc des Grès à Terrassement Baril, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 110 138,23 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Serrupro – Remplacement des serrures des bâtiments municipaux – Affectation de surplus

CONSIDÉRANT la demande de propositions de prix effectuée par le directeur des travaux publics, M. Jean-René Duplessis, auprès de deux entreprises pour le remplacement des serrures des bâtiments municipaux;

2020-03-060

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Serrupro, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement des serrures des bâtiments municipaux, pour un montant de 11 824,26 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels reçue et datée du 20 février 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 12 415 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2020

11. Ajout au contrat – Focus Gestion de flotte et carburant inc. – Location de détecteurs et témoins lumineux sonores de bennes levées – Affectation de surplus

CONSIDÉRANT l'offre de services de Focus Gestion de flotte et carburant inc., datée du 3 février 2020, pour la location de détecteurs et de témoins lumineux sonores de bennes levées à être installés sur quatre (4) camions de la municipalité;

2020-03-061

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute au contrat octroyé à Focus Gestion de flotte et carburant inc. la location de quatre (4) détecteurs de bennes levées et de quatre (4) témoins lumineux sonores à être installés sur quatre (4) camions de la municipalité, pour un montant de 1 560 \$, avant taxes. À ce montant, s'ajoute un frais annuel de 192 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus de 1 840 \$ pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Les Entreprises Bourget inc. – Fourniture et épandage d'abat-poussière

CONSIDÉRANT la demande de propositions de prix effectuée par le directeur des travaux publics, M. Jean-René Duplessis, auprès de deux entreprises pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;

2020-03-062

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de fourniture et d'épandage de 25 000 litres d'abat-poussière (chlorure de calcium) aux Entreprises Bourget, plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 0,36 \$ le litre, pour un montant global de 9 000 \$, avant taxes, suivant l'offre de services professionnels reçue datée du 13 février 2020.

Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer ledit contrat, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Vente de gré à gré d'un terrain pour construction résidentielle – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel public de propositions de prix dans le Nouvelliste du 13 septembre 2019 pour la vente de trois (3) terrains destinés à la construction résidentielle, soit les lots 6 265 349 (rue Anselme-Bourassa), 6 265 348 (rue Anselme-Bourassa) et 6 331 974 (rue François-Chrétien);

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas reçu, à la suite de cet appel d'offres public, de proposition de prix pour le terrain portant le numéro de lot 6 331 974 du cadastre du Québec situé sur la rue François-Chrétien;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, en date du 28 février 2020, une proposition de prix pour le terrain portant le numéro de lot 6 331 974 du cadastre du Québec situé sur la rue François-Chrétien (Lot 3), soit la suivante :

Séance ordinaire du 2 mars 2020

- La proposition de prix de madame Nancy Moreau et monsieur Jean-Daniel Belcourt pour le terrain « Lot 3 » (6 331 974), au prix de 31 900 \$.

CONSIDÉRANT que, suivant les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal*, une municipalité peut aliéner un bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$ autrement que par enchère ou soumission publique, pourvu que cette dernière publie un avis l'annonçant;

2020-03-063

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente de gré à gré, pour la construction résidentielle, du terrain titré « Lot 3 » portant le numéro de lot 6 331 974 du cadastre du Québec, sis sur la rue François-Chrétien, à madame Nancy Moreau et monsieur Jean-Daniel Belcourt, au prix de 31 900 \$, en plus des taxes. Il est de plus résolu que toutes les dispositions prévues au document d'appel d'offres s'appliquent à la présente vente.

Il est aussi résolu que tous les frais notariés reliés à cette vente de terrain soient à la charge des acquéreurs.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Autorisation à demander des soumissions sur invitation – Lignage de rues

2020-03-064

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions sur invitation à des fournisseurs spécialisés dans le lignage de rues, selon le devis préparé à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Rogers Communications inc. – Lots 2 545 234 et 2 546 925 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la partie demanderesse, Rogers Communications inc. (Rogers), désire implanter un site de télécommunication dans la zone agricole de la Municipalité, sur une partie des lots 2 545 234 et 2 546 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique;

CONSIDÉRANT que le projet de site comprendra une tour autoportante avec des abris à sa base pour des équipements, ainsi qu'un chemin d'accès et une ligne électrique prévus à même un chemin d'accès et une ligne électrique existants;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot visé, la compagnie Pépinière 55 inc., a consenti à la location des faibles superficies requises et à leur utilisation à des fins non agricoles, soit aux fins visées par Rogers;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu vise une très faible superficie de terrain improductif et en friche, en marge de l'emplacement d'un centre horticole et qu'il s'agit du site de moindre impact sur l'agriculture dans l'aire de recherche techniquement appropriée aux fins visées;

Séance ordinaire du 2 mars 2020

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu est situé dans les limites de la zone agricole protégée et que, compte tenu des diverses contraintes d'implantation, il n'existe aucun espace approprié ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole et qu'il n'existe pas non plus de tours ou structures aptes à recevoir les équipements de Rogers dans le secteur concerné;

CONSIDÉRANT qu'à l'emplacement retenu, le site de télécommunication projeté n'aura aucune incidence négative sur l'agriculture et les activités agricoles, notamment en regard de l'application des normes de distances séparatrices relatives aux odeurs inhérentes aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le choix de l'emplacement retenu a fait l'objet de consultations et découle d'une recherche sérieuse de sites suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers et dans l'environnement;

CONSIDÉRANT que le domaine des radiocommunications est reconnu comme étant de compétence fédérale et que l'activité de Rogers est soumise aux termes de la *Loi sur la radiocommunication* (L.R., 1985, ch. R-2) et, à titre de promoteur, à ceux de la circulaire des procédures d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (anciennement Industrie Canada) relatives aux systèmes d'antennes;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale applicable;

2020-03-065

À CES CAUSES, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer la demande de Rogers Communications inc. et de recommander fortement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation non agricole, soit pour les fins précises d'implantation d'un site de télécommunication, comprenant une tour autoportante d'environ 80 mètres de hauteur avec à sa base les abris pour les équipements électriques et électroniques requis, et l'utilisation d'un chemin d'accès et d'une ligne électrique sur une partie des lots 2 545 234 et 2 546 925 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Trois-Rivières, d'une superficie totale approximative de 1 234,4 m², le tout tel que localisé sur les plans accompagnant la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Demande de subvention - Fête nationale - Mouvement national des Québécoises et Québécois

CONSIDÉRANT que les festivités autour de la Fête nationale du Québec contribuent à développer un sentiment d'appartenance au milieu de vie des citoyens, à promouvoir la culture et à célébrer tous ensemble la fierté d'être Québécois;

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir une aide financière pour maintenir et développer la tenue de cette activité sur le territoire de la municipalité;

2020-03-066

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, Frédéric Lamothe, à déposer, pour et au nom de la municipalité, une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour les festivités de la Fête nationale du Québec sur son territoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2020

17. Demande d'aide financière au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC de Maskinongé – Projets de concours de photos et de concours artistique – Autorisation de signataire

2020-03-067

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur des loisirs, Frédéric Lamothe, à présenter une demande à la MRC de Maskinongé pour une subvention provenant du *Fonds d'initiatives culturelles* et destinée à soutenir les projets de concours de photos et de concours artistique organisés par le Comité culturel de Saint-Étienne-des-Grès. Le conseil municipal a prévu un budget de 5000 \$ pour les activités culturelles, pour l'année 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le Directeur des loisirs à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2020

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 4 au 10 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec lance sa Campagne annuelle de promotion de la santé mentale à l'occasion de la Semaine nationale de la santé mentale;

CONSIDÉRANT que le thème « **Ressentir, c'est recevoir un message** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

2020-03-068

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès proclame, par la présente, la semaine du 4 au 10 mai 2020 « **Semaine de la santé mentale** » dans la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce ***Ressentir, c'est recevoir un message***.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation de signataire – Protocole d'entente relatif aux projets de distribution d'arbres – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM), invite les organismes à planifier, au cours du mois de mai, une activité dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts (MAF);

Séance ordinaire du 2 mars 2020

CONSIDÉRANT que le Comité d'embellissement de la municipalité désire témoigner de l'importance de l'arbre et des forêts dans la vie des citoyens en organisant une distribution d'arbres offerts gratuitement par le MFFP;

2020-03-069

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la signature par la présidente du Comité d'embellissement, madame Lucille Tessier Léveillé, du protocole d'entente à intervenir entre l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice et le Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès, pour la fourniture d'arbres à être distribués gratuitement sur le territoire de la municipalité, le 16 mai 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Attribution de poste – Inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT que madame Sonia Richard occupe les fonctions d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement depuis le 7 octobre 2019 et qu'elle répond aux exigences du poste offert;

2020-03-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l'attribution du poste d'inspectrice adjointe en bâtiment et en environnement à madame Sonia Richard, depuis le 3 février 2020. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Embauche – Commis à la paie et aux comptes payables – Poste permanent à temps partiel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-01-016 par laquelle le conseil autorisait la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'appel de candidatures pour pourvoir au poste de commis à la paie et aux comptes payables;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de sélection, la candidature de madame Rosie Thiffault a été retenue;

2020-03-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche, à compter du 9 mars 2020, madame Rosie Thiffault au poste de commis à la paie et aux comptes payables. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste. Il s'agit d'un poste permanent à temps partiel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Autorisation - Appel de candidatures – Journalier classe 1 – Poste étudiant

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'embaucher un (1) journalier de classe 1 étudiant pour occuper des tâches durant la saison estivale;

2020-03-072

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à annoncer les besoins d'embauche d'un journalier de classe 1 étudiant, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les

Séance ordinaire du 2 mars 2020

candidates et candidats et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Comité organisateur – Carnaval d'hiver 2020

2020-03-073

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité organisateur du Carnaval Optimiste d'hiver 2020 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 53;
Fin : 20 h 19.

25. Clôture de la séance

2020-03-074

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 19.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.